



## Comité syndical du 20 septembre 2021

### Sommaire

- Délibération n°2021-032 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 26 avril 2021
- Délibération n°2021-033 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délibération n°2021-034 : Emergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2021-035 : Election d'un nouveau membre socioprofessionnel au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2021-036 : Avenant à la convention avec l'association sportive laïque louhannaise dans le cadre de la 5e édition d'Arcad'elles
- Délibération n°2021-037 : Décision modificative N°2 du Budget Principal
- Délibération n°2021-038 : Actualisation du tableau des effectifs

## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 20 septembre 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

L'an deux mille vingt et un le vingt du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, Mme BASSET Marie-Anne, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Date de la convocation : 10/09/2021

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

#### Délibération n°2021-032 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 26 avril 2021

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 26 avril 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 26 avril 2021 à 17h30.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 23.10.2021  
et publié, affiché ou notifié le 01.10.2021

#### **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT



## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 AVRIL 2021– 17h30

### Etaient Présents :

*Délégués titulaires :* M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, M. SIMONIN Jean, M. FROMONT Jean-Michel

*Délégués suppléants avec voix délibérative :* Mme MOREL Martine, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. GANDREY Julien, Mme GANDRE Stéphanie, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

*Délégués suppléants sans voix délibérative :* M. PARISOT Denis, M. BERNARD Eric, Mme SAGNARD Catherine

Etaient excusés : M. CANET Jean-Luc, M. PHILIPPE Alain, Mme BAJARD Isabelle, M. DAUGE Cédric, Mme EUVRARD Jocelyne, Mme ROBELIN Nadine

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Assistaient à la réunion : M. Philippe DEBORDE Sous-Préfet de Louhans accompagné de M. Laurent GOURILLON, M. Denis JUHE, Président du Conseil de développement, Mme Dorothee DION chargée de mission, Mme Mélodie VINCENT JANNIN Directrice de l'Office de Tourisme, Mme Aurélie TOUZOT agent du Syndicat Mixte.

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Validation du compte-rendu du précédent Comité syndical
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Démographie médicale en Bresse
- Validation du rapport d'activité 2020
- Rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme
- Avis sur le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) du MIROIR
- Nouvelle convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec 11 communes et renouvellement de la convention en cours pour 10 communes
- Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- Décision modificative N°1 du Budget Annexe
- Décision modificative N°1 du Budget Principal
- Convention-cadre avec le Centre de Gestion 71

***M. le Président annonce qu'il n'y a pas de demande d'ajout de point dans l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé.***

***M. le Président rappelle que la séance a lieu au Palace Pierre Provence à Louhans car le protocole sanitaire mis en place dans le bâtiment de la maison de l'Emploi ne permet pas l'organisation du comité dans les salles de conférence du 2e étage et que la salle du Marais à Branges est utilisée en tant que centre de vaccination Covid'19.***

***Il remercie la commune de Louhans pour le prêt de la salle.***

***M. le Président souhaite la bienvenue à M. Philippe DEBORDE Sous-Préfet de Louhans accompagné de M. Laurent GOURILLON. Il remercie également tous les participants et le Journal de Saône-et-Loire.***

***M. Mickaël CHEVREY est désigné comme secrétaire de séance.***

#### **Objet : Compte-rendu du Comité syndical du 1er février 2021**

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2021.

***Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu. Le compte rendu du comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2021 est validé à l'unanimité.***

#### **Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical**

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 19 janvier 2021 au 12 avril 2021 :

- Dépenses :
  - Affranchissements La Poste pour une somme de 704,77€
  - Fournitures de bureau pour une somme de 1 140,03€
  - Abonnement Journal l'Indépendant du Louhannais et du Jura pour une somme de 139€ TTC

***Le comité syndical prend acte de ces décisions.***

#### **Objet : Démographie médicale en Bresse**

- Considérant l'axe Accès aux soins du Contrat Local de Santé ;

- *Considérant la réunion de bureau du 12 avril 2021 ;*

M. Jean SIMONIN, Vice-Président délégué au Contrat Local de Santé, indique que la baisse de la démographie médicale est un réel problème au niveau national et impacte durement notre territoire. En choisissant de mettre en avant un axe sur l'accès aux soins, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne via son Contrat Local de Santé s'est penché sur cette problématique dès son diagnostic et travaille de concert avec les professionnels de santé locaux pour essayer de trouver des solutions. Par ailleurs, la présidente de la maison médicale de garde du territoire inquiète de cette situation a également monté un dossier en ce sens en lien avec le conseil de l'ordre des médecins (demande transmise à l'ARS BFC en novembre 2020).

Bien que la création du dispositif de centre de santé départemental en 2017 en Saône et Loire intervenant en complémentarité de la médecine libérale ait permis l'implantation de plusieurs antennes sur notre territoire (Sagy, Montpont en Bresse, Simard, Branges et Simandre), ces antennes ne couvrent qu'un petit nombre d'heures médicales sur le territoire ce qui ne parvient pas à compenser les départs en retraite et départs volontaires nombreux ces dernières années. Ces antennes ne permettent donc pas de répondre aux besoins de la population et les pharmaciens du territoire nous alertent régulièrement sur le nombre croissant de patients sans médecins traitants.

La carte de l'ARS BFC présentant la sélection des zones d'interventions prioritaires (ZIP) et des zones d'actions complémentaires (ZAC) des médecins en région Bourgogne Franche Comté réactualisée en février 2021 ne désigne toujours pas le territoire de la Bresse bourguignonne comme une zone sous dense (sauf sur le secteur de Cuiseaux intégré à la zone de Saint Amour) ce qui implique l'absence d'aide à l'installation qui pourrait être un levier important incitateur à l'installation de médecins et également le recrutement plus facile de médecins pour la maison médicale de garde.

Au vu des besoins croissants de la population de notre territoire liés notamment au vieillissement de la population et des nouveaux arrivants sur le territoire, au vu également des départs de médecins généralistes déjà réalisés ces dernières années et programmés dans les années à venir, il est demandé que cette carte soit révisée en intégrant la totalité du territoire de la Bresse bourguignonne en zone sous dense.

Afin d'étayer ceci, les élus s'appuient notamment sur les cartes de la démographie médicale de ces dernières années annexées aux convocations ainsi que sur l'enquête en cours auprès des pharmaciens et autres professionnels de santé sur la problématique des patients sans médecins traitants.

***M. le Président insiste sur la baisse significative et rapide du nombre de médecins sur le territoire et précise que les antennes départementales qui dépendent de Mâcon et de Chalon sur Saone ne suffisent plus à compenser cette baisse.***

***M. Christian CLERC pense que l'ARS n'a pas su s'adapter face à cette baisse sur notre territoire qu'elle connaît peu. Il alerte aussi d'une part sur la pression reçue par les docteurs en exercice qui sont contraints de refuser de nouveaux patients et d'autre part sur la détresse des personnes qui n'arrivent pas à trouver de médecins traitants ou qui doivent attendre plusieurs semaines pour obtenir un RDV.***

***Mme Béatrice LACROIX MFOUARA s'inquiète du départ en retraite imminent du docteur installé à l'espace santé de Cuisery. Malgré la diffusion de cette information dans des publications spécialisées, la commune n'a aucune candidature à ce jour malgré l'attractivité du bâtiment neuf. Elle s'interroge : « Comment attirer les médecins sur notre territoire ? »***

**M. Stéphane BESSON signale également le départ de médecins sur la commune de Montret. Il propose d'avoir une réflexion à l'échelle du territoire en présentant ses atouts aux étudiants de médecine et aux jeunes médecins en lien avec l'office de tourisme et les agences immobilières par exemple. L'idée étant de mettre en avant l'attractivité du territoire au niveau de la faculté de médecine. Il pense que le travail commune par commune n'est pas judicieux.**

**M. le Président et M. Jean SIMONIN précisent que cette action de présentation du territoire était prévue mais qu'elle a dû être repoussée à cause de la situation sanitaire Covid'19.**

**Mme Claudette JAILLET propose de demander aux médecins de prendre des stagiaires pour faire connaître la Bresse bourguignonne.**

**M. Joël CULAS propose de demander aux jeunes étudiants originaires de la Bresse quels sont les freins pour s'installer dans les campagnes.**

**Pour M. Christian CLERC, moins de jeunes en faculté de médecine souhaitent se diriger vers la médecine générale. Pour Mme Christiane ESTELA, cette problématique existe aussi dans les villes.**

**M. Joël CULAS revient sur les antennes départementales en indiquant qu'elles sont indispensables vu la baisse des médecins mais qu'elles présentent aussi des limites à revoir avec le Département : les délais longs pour la prise de rendez-vous et la présence de différents docteurs qui rend difficile le suivi médical d'une personne.**

**M. le Sous-Préfet de Louhans conclut en indiquant qu'à la demande des élus à l'échelle nationale, le gouvernement souhaite revoir le fonctionnement des ARS afin qu'elles soient, effectivement, plus proches des territoires. Pour la baisse de la démographie médicale en Bresse bourguignonne, il prend note de toutes les remarques évoquées durant ce comité syndical.**

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **DEMANDE instamment à la direction générale de l'ARS la révision de la carte présentant la sélection des zones d'interventions prioritaires.**

**Objet : Validation du rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne**

- *Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 12 avril 2021 ;*

M. le Président indique que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président du Syndicat mixte doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux présidents des communautés de communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Il est rappelé que ce rapport annuel doit faire l'objet d'une communication en séance publique de chaque conseil communautaire au cours de laquelle les délégués de la communauté de communes membres sont entendus.

M. le Président présente le rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, tel qu'annexé aux convocations.

**A l'unanimité, le comité syndical :**

**- VALIDE le rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.**

**Objet : Rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne**

- Vu l'article R.133-13 du Code du tourisme ;
- Considérant la réunion de bureau du 12 avril 2021 ;

M. le Président indique que l'Office de Tourisme (OT) du Pays doit établir chaque année un rapport sur son activité de l'année écoulée, qui est soumis au comité de direction de l'OT puis au comité syndical.

Ainsi, lors de sa séance du 22/03/2021, le comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a validé le rapport d'activité 2020.

Le représentant de l'Office du Tourisme présente le rapport d'activité 2020 de l'Office du Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne, tel qu'annexé aux convocations.

**A l'unanimité, le comité syndical prend acte du rapport d'activité 2020 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.**

**Madame Christine BUATOIS, Présidente de l'office de tourisme poursuit pour :**

- solliciter la vigilance des communes sur le fléchage des circuits de randonnées, point fort du territoire.
- demander aux communes d'inciter leurs acteurs touristiques à mettre à jour les bases de données Décibelles Data car aujourd'hui, seul 40 % d'entre eux sont identifiés dans cette base. Elle rappelle que l'Office de tourisme peut aider les acteurs si besoin.
- solliciter les élus à proposer des idées pour améliorer les guides touristiques en place.
- remercier le Département qui propose une belle communication du label "Route 71 Bourgogne du Sud" à l'échelle nationale.

**M. le Sous-Préfet de Louhans demande la fréquentation touristique du territoire. Madame Christine BUATOIS reprend les informations des pages 10 et 11 du rapport d'activité sur la fréquentation physique et numérique. Elle précise qu'à ce jour, le territoire compte + 30 % de réservation pour juillet / août que l'année passée à la même période.**

**Il demande d'expliquer pourquoi les séjours sont plutôt courts. Mme Mélodie VINCENT JANNIN Directrice de l'Office de Tourisme, répond que la Bresse est un territoire de passage entre le Nord et le Sud de la France.**

**Pour autant, elle nuance en expliquant que depuis 2020, la fréquentation des gîtes pour une semaine a augmenté et que les touristes français sont de plus en plus nombreux à visiter la Bresse bourguignonne. L'une des activités très appréciée du territoire est la randonnée cyclo.**

**Objet : Avis sur le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) du MIROIR**

- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu le SCoT de Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;

- *Vu le projet de PLU de la commune du MIROIR arrêté le 21 octobre 2020 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 12 avril 2021 ;*

M. Didier LAURENCY, Vice-Président délégué au projet de Parc Naturel Régional et à l'aménagement du territoire, indique que la commune du Miroir a soumis son projet de plan local d'urbanisme à l'avis du Syndicat mixte par un courrier reçu le 13 janvier 2021.

Le projet de PLU du MIROIR se présente sous forme d'un rapport de présentation en 2 volumes, d'un PADD, de plusieurs plans de zonage, d'un règlement écrit et d'annexes. Le dossier est disponible en consultation dans les locaux du Syndicat mixte.

Il rappelle que les PLU doivent être compatibles avec le SCoT approuvé.

Il est précisé que LE MIROIR fait partie des 71 communes rurales non pôles au titre du SCoT.

La compatibilité entre le projet de PLU et le SCoT a fait l'objet d'une étude technique par les services, présentée sous forme d'une analyse de la compatibilité jointe aux convocations.

Le Président propose de donner un avis favorable sous réserve d'intégrer dans le projet final les réserves, demandes de précisions ou de justifications détaillées dans l'analyse de la compatibilité.

***A l'unanimité, le comité syndical :***

***- APPROUVE l'avis favorable avec réserves au projet arrêté du PLU du MIROIR. Les réserves, demandes de précisions ou de justifications sont précisés dans l'analyse réalisée.***

**Objet : Nouvelle convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec 11 communes et renouvellement de la convention en cours pour 10 communes**

- *Vu les délibérations n°2015-019 du 8 juin 2015 et n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;*
- *Vu la délibération n°2021-012 validant l'annexe financière 2021 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;*
- *Considérant les conventions de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signées le 1er juillet 2015 et renouvelées le 1er juillet 2018 entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et les communes de Branges, Cuisery, Louhans, Sainte-Croix, Saint-Etienne-en-Bresse, Saint-Usuge, Montpont-en-Bresse, Montret, Ormes, Simandre, Sornay, et notamment l'article 8 Durée et Effet ;*
- *Considérant les conventions de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signées le 1er juin 2018 entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et les communes de Beaurepaire-en-Bresse, Bosjean, Diconne, Mervans, Saillenard, Saint-Germain-du-Bois, Savigny-en-Revermont, Sens-sur-Seille, Serley, Thurey et notamment l'article 8 Durée et Effet;*
- *Considérant la réunion de bureau du 12 avril 2021 ;*

Pour les communes de **Branges, Cuisery, Louhans, Sainte-Croix-en-Bresse, Saint-Etienne-en-Bresse, Saint-Usage, Montpont-en-Bresse, Montret, Ormes, Simandre, Sornay**, il doit être établie une nouvelle convention. Le modèle proposé en annexe des convocations reprend la majorité des termes de la convention initiale, en complétant les conditions de mise à dispositions des logiciels d'aide à l'instruction, en listant les coûts de fonctionnement du service instructeur mis à la charge des communes et en détaillant les rôles de chacun lors de la phase de récolement des travaux afin de refléter au mieux le fonctionnement actuel. L'annexe financière 2021 est reconduite telle qu'elle a été validée lors du budget 2021.

Afin d'harmoniser les dates des conventions pour les 51 communes, il est proposé que la présente convention soit valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour les communes de **Beaurepaire-en-Bresse, Bosjean, Diconne, Mervans, Saillenard, Saint-Germain-du-Bois, Savigny-en-Revermont, Sens-sur-Seille, Serley, Thurey**, M. le Président indique que les conventions de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ont été signées le 1<sup>er</sup> juin 2018 pour 3 ans et qu'elles sont renouvelables 1 fois pour la même durée. Afin d'harmoniser les dates des conventions pour les 51 communes, il est proposé, en parallèle du renouvellement, que la présente convention soit renouvelée jusqu'au 31 décembre 2026. Cette modalité prend la forme d'un avenant à la convention initiale.

L'annexe financière 2021 est reconduite telle qu'elle a été validée lors du budget 2021.

***M. le Président informe le comité syndical que la commune de Louhans réfléchit à une instruction des demandes d'urbanisme en interne dans le cadre de la réorganisation de leur service technique. Si la commune de Louhans se retire du service ADS mutualisé, l'organisation de ce dernier devra certainement être modifiée pour prendre en compte la baisse du nombre de dossiers d'urbanisme.***

***A l'unanimité, le comité syndical :***

- ***AUTORISE le Président à signer les 11 nouvelles conventions selon le modèle en annexe avec les communes de Branges, Cuisery, Louhans, Sainte-Croix-en-Bresse, Saint-Etienne-en-Bresse, Saint-Usage, Montpont-en-Bresse, Montret, Ormes, Simandre, Sornay avec une date d'effet au 1er juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.***
- ***APPROUVE le renouvellement au 1er juillet 2021 des 10 conventions de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec les communes de C Beaurepaire-en-Bresse, Bosjean, Diconne, Mervans, Saillenard, Saint-Germain-du-Bois, Savigny-en-Revermont, Sens-sur-Seille, Serley, Thurey.***
- ***AUTORISE le Président à signer l'avenant annexé pour renouveler la convention avec les 10 communes jusqu'au 31 décembre 2026.***

<b>Objet : Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires</b>
---

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

- Vu le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ;
- Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Considérant la réunion de bureau du 12 avril 2021 ;

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, dit qu'en raison des nécessités de service, les agents du Syndicat mixte peuvent être amenés à effectuer des heures en supplément de leur temps de travail hebdomadaire, notamment dans le service instructeur où les délais d'instruction sont contraints. Ces heures sont effectuées à la demande du Président ou du responsable du service et contrôlées.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature.

Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel peuvent bénéficier du versement d'IHTS.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois. Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 90 % : 25 h x 90 % = 22,5 h maximum).

**M. le Président commente un graphique chiffré montrant l'augmentation significative du nombre de demandes d'urbanisme depuis novembre 2020.**

**Cette hausse s'explique notamment par la multitude d'aides à la rénovation de l'Etat, de la Région et des Communautés de communes, par des travaux d'amélioration de l'habitat suite au confinement (piscines par exemple), par l'attractivité de notre territoire qui fait augmenter le nombre de permis de construire. En avril, ce sont 10 heures supplémentaires qui ont été effectuées par chaque instructeur ADS.**

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **INSTAURE les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois d'adjoint administratif et de rédacteur territoriaux.**
- **ACCEPTER DE COMPENSER les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale en fonction des nécessités de service.**

- ***DIT que la rémunération horaire de ces heures est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes.***

**Objet : Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité**

- *Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui indique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 12 avril 2021,*

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, indique que depuis novembre 2020, le nombre de dossiers à traiter par mois par le service instructeur est de 25 à 50% supérieur à celui des même mois de 2019 ou 2020 comme l'indique le graphique en annexe qui compare le nombre de dossiers reçus par mois depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Afin de soulager les agents instructeurs dans les tâches administratives d'enregistrement des dossiers, de rédaction des courriers de consultations des services concernés, de gestion de la boîte courriel, d'instruction des certificats d'urbanisme d'information et des déclarations préalables simples, il est proposé de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires maximum sous forme d'un contrat d'une durée de 3 mois, renouvelable, pour une durée maximum de 6 mois. Un temps incomplet serait le bienvenu (entre 20 et 25h).

***M. le Président précise qu'il s'agit d'un poste administratif et que l'agent devra être méthodique avec une connaissance du fonctionnement territorial souhaitée. Il est ouvert à toute proposition qui devra être rapide vu la charge de travail du service.***

***A l'unanimité, le comité syndical :***

- ***APPROUVE la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité du service instructeur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires maximum.***
- ***VALIDE une rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif.***

***Départ de Mme Sylvie DECUIGNIERES, membre titulaire.***

**Objet : Décision modificative N°1 du Budget Annexe**

- *Vu le budget annexe approuvé le 1<sup>er</sup> février 2021 ;*
- *Vu la délibération créant un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 12 avril 2021,*

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, explique que les dépenses correspondantes aux paiements des heures supplémentaires des agents instructeurs et à la rémunération du poste sur l'emploi non permanent doivent être inscrites au budget annexe. L'annexe financière des communes ne sera pas modifiée pour le montant des acomptes d'avril et d'aout.

Il convient donc d'inscrire les montants supplémentaires ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES :**

Au chapitre 12–Charges de personnel–Article 64111 – Fonction 08 – Rémunération principale : + 8 000€

Au chapitre 12– Charges de personnel–Article 64118 – Fonction 08 – Autres indemnités : + 2 000€

Au chapitre 12– Charges de personnel–Article 6451 – Fonction 08 – Cotisations à l'URSSAF : + 5 000€

Au chapitre 12–Charges de personnel–Article 6453 – Fonction 08– Cotisations caisse retraite : + 3 000€

**RECETTES :**

Au chapitre 74 – Dotations et participations–Article 74748 – Fonction 08 – Participation des communes : + 18 000€

***A l'unanimité, le comité syndical :***

***- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe comme détaillée ci-dessus.***

**Objet : Décision modificative N°1 du Budget Principal**

- *Vu le budget principal approuvé le 1<sup>er</sup> février 2021 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 12 avril 2021,*

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, explique qu'il est possible d'utiliser les crédits affectés aux dépenses imprévues sur simple certificat administratif pour mandater sans retard des dépenses sur des articles insuffisamment budgétisés.

Un certificat administratif a donc établi le 29 mars 2021 pour permettre de rembourser un hébergeur de la taxe de séjour perçue en double par le syndicat mixte (versement par chèque et via la plateforme Holiday Home Division).

Les virements de crédits ci-dessous ont donc été effectués :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES :**

Au chapitre 022 – Article 022 – Fonction 01 – dépenses imprévues  
- 400 euros

Au chapitre 67 – Article 673 – Fonction 08 – Titres annulés sur exercice antérieur  
+ 400 euros

***A l'unanimité, le comité syndical :***

***- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal comme détaillée ci-dessus.***

**Objet : Convention-cadre avec le Centre de Gestion 71**

- Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié,
- Considérant la réunion de bureau du 12 avril 2021 ;

M. le Président indique que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires, etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin. Après conventionnement l'établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

<b>Thème</b>	<b>Prestations</b>
<b>Emploi -mobilité</b>	Prestation de recrutement
	Agence d'intérim territorial
<b>Santé au travail et prévention des risques</b>	Service de médecine préventive
	Prestations d'accompagnement collectif par un psychologue du travail
	Prestations d'accompagnement individuel par un psychologue du travail
	Prestation « Document unique d'évaluation des risques professionnels »
	Mise à disposition d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)
	Service de médecine de contrôle
<b>Administration du personnel</b>	Gestion externalisée des paies et des indemnités
	Retraite CNRACL : demande d'avis préalable à la CNRACL
	Retraite CNRACL : Qualification de compte individuel retraite (QCIR)
	Retraite CNRACL : Simulation de calcul
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite normale
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite pour invalidité
	Retraite CNRACL : Forfait simulation de calcul + liquidation de pension pour retraite normale
<b>Gestion des documents et des données</b>	Prestation d'accompagnement à la protection des données
	Prestation d'assistance à l'archivage
	Conseil en gestion des données
<b>Conseil, organisation et changement</b>	Projet de territoire et Charte de gouvernance
	Projet de mandat
	Mutualisation
	Transferts de compétences
	Fusions, modifications et dissolutions d'EPCI
	Création de communes
	Projet d'administration

	Relations élus-services
	Projet de service
	Diagnostic organisationnel et réorganisation
	Coaching individuel
	Co-développement
	Organisation du temps travail
	Règlement intérieur
	Outils RH (organigramme, fiches de postes...)
	Mise en œuvre ou réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
	Animation de séminaires et d'ateliers de co-construction

Les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ ou de s'enrichir, le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissements publics du département.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenu un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité ou l'établissement public co-contractant. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de l'autoriser à signer la convention-cadre présentée en annexe, proposée par le CDG 71.

**A l'unanimité, le comité syndical :**

- **APPROUVE l'adhésion à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelle du Centre de Gestion 71.**
- **AUTORISE le Président à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71 et les actes et les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).**

**Questions diverses**

- **Avancée des études PNR : retour sur les présentations en communautés de communes**

***M. Didier LAURENCY dit que les présentations en communauté de communes se sont très bien déroulées et que les échanges étaient sains et constructifs. La prochaine étape est l'organisation d'ateliers-débat à grande échelle avec les territoires voisins mais vu le contexte sanitaire, cette étape ne peut pas encore être organisée.***

***L'idée est d'avancer avec prudence et de prendre le temps de peser les avantages et les inconvénients d'un Parc.***

*M. Nicolas JACQUINOT dit être vigilant en comparaison avec la mise en œuvre du dispositif Natura 2000 qui a coûté cher, qui a eu des conséquences économiques néfastes, avec des villages qui se sont dépeuplés et qui a imposé de fortes contraintes aux agriculteurs et aux élus.*

*M. Christian CLERC répond que pour lui, Natura 2000 n'a eu aucune incidence sur la démographie du territoire et qu'il est dommage de dénigrer ce dispositif ainsi. Il termine en disant que Natura 2000 n'est pas comparable au PNR.*

*M. Denis JUHE demande à ce que le syndicat prenne en compte les intérêts de tous les habitants (agriculteurs, commerçants, artisans, industriels...). Pour lui, un PNR est un outil de développement très intéressant qui va permettre à notre territoire de se différencier et d'être plus attractif.*

- Point sur le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) suite à la réunion du 1er avril concernant la mise en œuvre du SRADDET

*M. Didier LAURENCY indique que le SRADDET "Ici 2050" devra être pris en compte par le SCoT lors de sa révision. C'est un outil que les élus devront s'approprier afin de faire évoluer notre territoire dans les transitions. Des réunions seront organisées par la Région pour expliquer les axes et les orientations du schéma.*

- Participation au comité haies bois plaquettes

*M. Didier LAURENCY dit que 60 % des haies ont été supprimées, ce qui représente environ 10 000 km. Il précise que notre territoire est en avance sur ce dossier, travaillé par la coopérative depuis longtemps.*

*M. le Sous-Préfet de Louhans dit que l'Etat a lancé une opération "Plantons des haies". Ce programme a pour objectif d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres.*

- Subventions de la Région au titre du Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)

*M. le Président annonce les dossiers retenus par la Région :*

**Confirmés « 30.16 PAIR » sur liste principale**

Bresse Revermont 71	<u>ETUDE</u> Petite enfance phase 1 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
Bresse Revermont 71	<u>ETUDE</u> Petite enfance phase 2 MERVANS et THUREY
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Transformation de la gare en Médiathèque
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Création de pistes cyclables
SAINT-USUGE	Aménagement de la traversée de bourg et de la place publique

**Confirmés « 30.16 PAIR » sur liste complémentaire en attente crédits supplémentaires**

Bresse Revermont 71	<u>TRAVAUX</u> Petite enfance phase 1 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
---------------------	---

Bresse Revermont 71	<b>TRAVAUX</b> Petite enfance phase 2 MERVANS et THUREY
---------------------	---

**Orientés « HABAM » Habitat et Aménagement (bonifié PAIR) :**

MONTPONT-EN-BRESSE	Aménagement des entrées de bourg
CUISERY	Rénovation d'un bâtiment en centre-ville
CUISEAUX	Aménagement urbain entrée de ville
MONTRET	Aménagement des abords de la RD978

**Orientés « Effilogis » (bonifié PAIR) :**

SAINTE-CROIX-EN-BRESSE	Rénovation énergétique de l'école
SORNAY	Rénovation énergétique d'un bâtiment pour une future micro crèche
SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	Rénovation énergétique de l'école
LE MIROIR	Rénovation énergétique d'un bâtiment en centre bourg

**Pas éligibles au PAIR :**

LA-CHAPELLE-THECLE	Création de logements à la place d'une friche
Bresse Louhannaise Intercom'	Création d'un REPAM au sein du futur Pôle multi-accueil
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	Création d'un Espace France Services

- **Avancée du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat**

*M. le Sous-Préfet annonce que les contrats de relance et de transition écologique sont des contrats qui allient ambition de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, grâce à une mobilisation de l'Etat en appui aux projets de territoires des collectivités.*

*Pour rappel, une convention a été signée en juin 2021 pour identifier le périmètre de référence qui est le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.*

*Désormais, l'enjeu est de réaliser un diagnostic des projets territoriaux. Un mail du syndicat mixte a d'ailleurs été adressé aux communes ce jour pour savoir si elles pensaient répondre à un ou plusieurs appels à projets du Plan "France Relance" de l'Etat.*

- **Autres informations :**

- *Après plusieurs sollicitations d'élus, M. le Président indique que le syndicat n'a pas de position sur les demandes d'installations éoliennes. Il conseille les élus intéressés de communiquer avec la population dès les 1ères études.*
- *Le syndicat a été sollicité par le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse dont la filière connaît des difficultés depuis la fermeture des restaurants due à la crise sanitaire. Depuis le premier confinement, la filière produit des volailles mais sans marché pour les écouler. Ainsi, elle propose une opération auprès des restaurants scolaires pour écouler les volailles qu'ils ont dû surgeler pour ne pas les jeter. Les élus acceptent que le Syndicat mixte relaye la proposition aux communes.*

***La date pour la prochaine réunion du comité syndical est prévue le 12 juillet 2021 à 17h30 dans une salle à définir, avec une réunion du bureau le lundi 28 juin 2021 à 17h30 (ou bien durant le mois de septembre en fonction du nombre et de l'urgence des dossiers).***

***Fin de la séance : 19h30***

## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 20 septembre 2021 – 17h30**

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37 L'an deux mille vingt et un le vingt du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7 Etaient présents :  
Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation :  
10/09/2021  
Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, Mme BASSET Marie-Anne, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

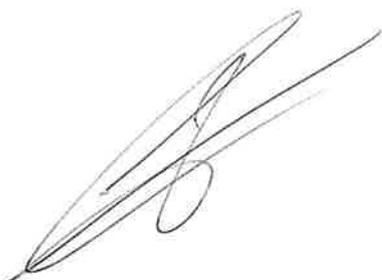
#### **Délibération n°2021-033 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical**

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 13 avril 2021 au 6 septembre 2021 :

- Dépenses :
  - Affranchissements La Poste pour une somme de 1 514,16€
  - Fournitures de bureau pour une somme de 1 663,60€
  - Abonnement Journal de Saône-et-Loire et pour une somme de 348,00€ TTC
  
- Ressources humaines :
  - Contrat à durée déterminée de 6 mois sur un emploi non permanent dû à un accroissement temporaire d'activité du service ADS.
  - Contrats à durée déterminée de 12 heures hebdomadaire d'une durée de 5 mois en remplacement partiel des missions de la coordinatrice Contrat Local de Santé.
  - Arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la valorisation et promotion des parcours professionnels.
  - Arrêté portant tableau annuel d'avancement.

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 23/09/2021  
et publié, affiché ou notifié le... 01/10/2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**DONT ACTE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

A handwritten signature in black ink, similar in style to the one on the left, with a long horizontal stroke and several loops.

## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 20 septembre 2021 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

L'an deux mille vingt et un le vingt du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34

Date de la convocation : 10/09/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, Mme BASSET Marie-Anne, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

### **Délibération n°2021-034 : Emergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne**

- *Vu la délibération n°2021-003 du 1er février 2021 relative au bilan du contrat de ruralité 2017-2020 et à la prochaine contractualisation 2021-2027 proposée par l'Etat ;*
- *Vu la convention d'initialisation du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 signée avec l'Etat et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ;*
- *Considérant les réunions de bureau du 12 juillet 2021 et du 6 septembre 2021 ;*

L'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est identifiée dans la convention d'initialisation du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne signée avec M. le Préfet de Saône-et-Loire et Mme la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (document annexé à ce rapport).

Issus de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture de 2014 et renforcés en 2018 par la Loi EGALIM et tout récemment par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, les PAT doivent permettre de relocaliser l'alimentation dans les territoires en favorisant plusieurs évolutions durables dont l'utilisation de produits locaux dans les cantines via les circuits courts.

Construits par les acteurs locaux, ces PAT concernent de nombreux enjeux comme la transition écologique, la lutte contre le gaspillage, l'inclusion sociale et le développement de l'emploi non délocalisable.

Grâce au soutien financier de l'Etat obtenu en 2019 avec l'appui du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bresse du Jura a déjà entrepris des premières actions en faveur de la pré-émergence d'un PAT en Bresse bourguignonne : diagnostic des restaurants scolaires, consultation des producteurs locaux, mobilisation des partenaires (notamment l'IREPS de Bourgogne-Franche-Comté avec ses opérations de prévention en santé

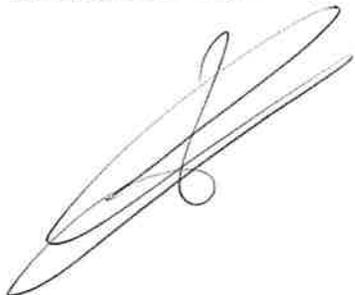
nutritionnelle inscrites dans le Contrat Local de Santé), accompagnements ciblés, supports de communication et organisation d'événements dont le salon du 23 septembre 2021 pour les acheteurs et les fournisseurs de la restauration collective.

L'amplification de cette démarche pourrait bénéficier d'un nouveau soutien financier de l'Etat au titre de crédits dédiés et inscrits dans son Plan France Relance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **NOMME** comme référents qui participeront à des réunions de travail (dont le comité de pilotage) et à différents événements spécifiques (rencontres partenariales, etc.) pour l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Bresse bourguignonne : **M. LAURENCY Didier, M. LONGIN Jean-Michel, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FICHET Didier, Mme ESTELA Christiane, M. Denis JUHE du conseil de développement.**

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ..29/09/2021  
et publié, affiché ou notifié le...01/10/2021*



**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT





**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté*



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**



**PROTOCOLE D'ENGAGEMENT / CONVENTION D'INITIALISATION  
DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**ENTRE**

**L'ÉTAT,**

**LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ,**

**ET**

**LE SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

## PRÉAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du territoire de la Bresse Bourguignonne prenne en compte les objectifs du projet du territoire « PADD : cap 2035 » approuvé le 26 juin 2017 et, à nouveau, présenté le 7 septembre 2020 aux 88 maires concernés ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- SCoT de la Bresse Bourguignonne révisable en 2023 ;
- Futur PLUi de Terres de Bresse ;
- OPAH de Bresse Louhannaise Intercom' 2020-2023

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, à savoir les axes ci-dessous :

- développement économique ;
- environnement ;
- cohésion sociale ;
- cohésion territoriale.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu à partir de 2021 et valide pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux (soit en 2026), le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple.

Ainsi, il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de conserver un nécessaire volet évolutif. De plus, il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE**

L'État pourrait ainsi apporter son concours financier au territoire de la Bresse Bourguignonne, dans la phase préparatoire du CRTE, aux actions suivantes prêtes à démarrer au premier semestre 2021, sous réserve de validation des projets et des taux de financement dans le respect des différents fonds alloués :

<b>Travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
DSIL énergétique	205 000	SAINTE-CROIX -EN-BRESSE	Ecole maternelle	2021
DSIL énergétique + dispositif régional effilogis	106 882	SAINT-ETIENNE -EN-BRESSE*	Ecole primaire (phase 1)*	2021
DSIL énergétique	160773	TRONCHY	Mairie	2021
DSIL énergétique	98750	BOUHANS	Salle polyvalente	2021
DSIL énergétique	159124	CUISERY	Rénovation énergétique bâtiments communaux accueillant du public	2021
DSIL énergétique	37 082	FRANGY EN BRESSE	Rénovation énergétique MAM	2021
DSIL énergétique	1 794 334	LOUHANS	Ecole N Mandela	2021
DSIL énergétique	215283	POURLANS	Salle polyvalente	2021
DSIL énergétique	55752	ST BONNET EN BRESSE	Salle polyvalente	2021
DETR 2021	950661	VARENNES SAINT SAUVEUR	Salle polyvalente	2021
DETR 2021	437 000	SORNAY	Bâtiment communal	2021
DETR 2020 + dispositif régional effilogis	281 049	BELLEVESVRE*	Bibliothèque*	2021
DETR 2020 + dispositif régional effilogis	335 200	BRIENNE*	Salle polyvalente*	2021

\* projets identifiés par le Conseil Régional dans sa délibération du 4 juin 2021 (subvention Effilogis)

<b>Transition écologique – Reconversion de friches d'activité économique</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
Fonds Friches	A déterminer	CUISEAUX	Friche « Morey » futur Ecoquartier	2021
Fonds Friches	649 884	LA-CHAPELLE-THECLE	Friche « Morin »	2021
Fonds friches	230 000	LOUHANS-CHATEAURENAUD	Friche « Cordeliers »	2022

<b>Transition écologique – Mobilité douce</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
Conseil régional PAIR 30.16	493 434	LOUHANS	Pistes cyclables*	2021
DETR 2021	494 824	MONTRET	Aménagement des abords RD 978 et liaisons douces	2021
DETR 2019 + Conseil Régional PAIR 30.16	670 928	SAINT-USUGE	Traversée bourg et place publique*	2021
DETR 2021	127 313	BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	Tranche 2. traverse bourg	2021
DETR 2020 + Conseil Régional HABAM	307 233	MONTPONT-EN-BRESSE	Cheminements doux entrées de bourg*	2021
DETR 2022	658 426	VINCELLES	Cheminements doux RD713 + RD13	2022

\* projets identifiés par le Conseil Régional dans sa délibération du 4 juin 2021

<b>Transition écologique – Acquisition véhicules électriques</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
Bonus écologique	24 576	SIVOM du Louhannais	Véhicule électrique	2021
Bonus écologique	22 000	CUISEAUX	Véhicule électrique	2021
Bonus écologique	20 000	SORNAY	Véhicule électrique	2021

<b>Transition écologique – Economie circulaire</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
Fonds Déchets Economie circulaire	600 000	SIVOM du Louhannais	Bacs de tri dans les foyers	2021

<b>Transition écologique – Circuits courts et alimentation locale</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
AAC DRAAF BFC	A déterminer	CPIE Bresse du Jura	Emergence PAT Bresse bourguignonne	2021
Produits sains, durables et locaux	4 821	DOMMARTIN-LES- CUISEAUX	Cantine scolaire	2021
Produits sains, durables et locaux	7 880	SORNAY	Cantine scolaire	2021
Produits sains, durables et locaux	3 600	SAINT-CHRISTOPHE-EN- BRESSE	Cantine scolaire	2021

<b>Mobilité pour l'insertion sociale et professionnelle</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
Lutte contre la pauvreté	23 940	Association Mission Mobilité	Nouveaux services	2021
TENMOD	25 500	Association Mission Mobilité	Services innovants	2021

<b>Actions en faveur des espaces naturels</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
Aires protégées	120 000	Conservatoire des Espaces Naturels	Réaménagement du site de l'étang Fouget (RNN) sur la commune de Ratenelle	2021
Restauration écologique	339 424	LOUHANS	Aménagement durable du parc du Breuil	2021

<b>Ingénierie Chef de Projet Petite Ville de Demain</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
Banque Territoires	45 000	Bresse Louhannaise Intercom'	LOUHANS + CUISEAUX	2021
Banque Territoires	40 000	Terres de Bresse	CUISERY	2021
Banque Territoires	50 000	Bresse Nord Intercom'	PIERRE-DE-BRESSE	2021

<b>Espaces France Services</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
FNADT	15 000	Terres de Bresse	CUISERY (+ projet antenne OUROUX-SUR-SAONE)	2021
FNADT + DETR 2021	15 000	SAINT-GERMAIN -DU-BOIS	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	SAINT-ETIENNE-EN- BRESSE	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	SAINTE-CROIX-EN- BRESSE	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	SAILLENARD	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	MERVANS	Espace France Services	2021
FNADT	15 000	Bresse Nord Intercom	PIERRE-DE-BRESSE	2022

<b>Transition numérique</b>				
<b>Nature du financement</b>	<b>Montant de la dépense</b>	<b>Nom bénéficiaire</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date des travaux</b>
Fabrique Numérique de territoire	A déterminer	Bresse Initiative	Espace de coworking Maison d'entrepreneurs à Louhans	2021
Socle numérique	7 000	SAILLENARD	Equipement école	2021
Socle numérique	17 500	RANCY	Equipement école	2021
Socle numérique	3 673	SAINT-CHRISTOPHE-EN- BRESSE	Equipement école	2021
Socle numérique	5 100	LOISY	Equipement école	2021
Socle numérique	5 100	CUISERY	Equipement école	2021
Socle numérique	3 878	DEVROUZE	Equipement école	2021
Socle numérique	5 091	SIMANDRE	Equipement école	2021
Transformation numérique	15 000	SAINT-GERMAIN -DU-BOIS	Site Internet Commune	2021
Transformation numérique	5 200	SAINT-GERMAIN -DU-BOIS	Logiciels gestion cantine et périscolaire	2021
Transformation numérique	16 000	Syndicat Mixte Bresse bourguignonne	Dématérialisation instruction ADS	2022
Conseillers Numériques	50 000	LOUHANS- CHATEAURENAUD	2 postes agents	2021
Conseillers Numériques	50 000	Association TREMPLEIN PIERRE-DE-BRESSE	2 postes agents	2021

Structures d'accueil de la petite enfance (crèches, REPAM, RAM, etc.)				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
DETR 2021 + Conseil Régional PAIR 30.16	947 833	Bresse Revermont 71	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS*	2021
DETR 2021 + Conseil Régional PAIR 30.16	937 858	Bresse Revermont 71	MERVANS et THUREY*	2021
DSIL 2022	800 000	Terres de Bresse	SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	2021

\* projets identifiés par le Conseil Régional dans sa délibération du 4 juin 2021 (études et travaux)

Santé				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
DETR DSIL 2022	290 000	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	Rénovation Maison Médicale	2022

Création de logements adaptés pour séniors				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
DETR 2021	649 884	LA-CHAPELLE-THECLE	4 logements « Epicerie Morin »	2021
DSIL 2021	267 912	SIMANDRE	3 logements « Maison Berthier »	2021

Sport				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
PVD + DSIL 2021 + ANS	1 900 000	Bresse Nord Intercom'	Construction d'un gymnase intercommunal	2021
DSIL 2022 +ANS	4 056 000	Bresse Louhannaise Intercom'	Construction d'une salle de sports intercommunale	2023
PVD + ANS	A déterminer	CUISERY	Rénovation gymnase ou construction	2023

Culture				
Nature du financement	Montant de la dépense	Nom bénéficiaire	Nature de l'opération	Date des travaux
DRAC + DSIL 2021 + Conseil Régional PAIR 30.16	2 265 250	LOUHANS-CHATEAURENAUD	Construction d'une médiathèque*	2021
DRAC	75 000	Bresse Louhannaise Intercom'	Création d'une bibliothèque intercommunale itinérante	2021
DSID + DRAC + Conseil Régional PAIR	2 208 552	Conseil Départemental	Restructuration de l'Ecomusée*	2021

\* projets identifiés par Conseil Régional dans sa délibération du 4 juin 2021

La signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France Relance (par exemple, de nombreuses communes ont répondu pour l'évaluation des ponts). Ce volet relance aura vocation à être intégré pour rappel au sein du CRTE.

## ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de demain engagé pour la durée du mandat municipal sur les communes de :
  - \* LOUHANS ;
  - \* CUISEAUX ;
  - \* CUISERY ;
  - \* PIERRE-DE-BRESSE
- Le contrat local de santé 2019-2024 signé avec l'Agence régionale de santé,
- Les contrats signés avec le Conseil régional (contrat territorial 2018-2021 du Pays de la Bresse bourguignonne et contrat de revitalisation « Bourgs-Centres » 2018-2022 avec CUISEAUX) ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (LEADER « Entrer dans la transition énergétique » financé par le FEADeR 2014-2020 prolongé sur les années 2021 et 2022) ;
- Plans d'actions intercommunaux issus de la « Mission TEPos », Mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, aux échelles

intercommunales afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPos, réalisée en 2017 et 2018

- Les contrats avec l'Agence de l'Eau

### **ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGÉNIERIE POUR ÉLABORER ET SUIVRE LE CRTE**

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et/ou de ses membres.

Dans ces conditions, une demande d'accompagnement d'appui en ingénierie territoriale a été déposée auprès de l'ANCT en vue d'un soutien à l'élaboration du projet de territoire. Cumulativement, cette proposition repose sur :

- un appui de 9 jours au pilotage du projet ;
- un appui de 20 jours de mise à disposition d'un chargé de projet.

L'ANCT prend en charge les frais afférents à ladite demande d'accompagnement.

Les temps de travail 2022 des agents concernés au Syndicat Mixte seront définis au regard des nouveaux dispositifs post 2021 : CRTE, nouvelles politiques territoriales décidées par le nouvel exécutif régional, etc.

### **ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE**

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;

Cette partie s'accompagnera d'un diagnostic écologique précis du territoire. Il pourra prendre appui sur le SCOT de la Bresse bourguignonne mais devra également prendre en compte les indicateurs écologiques figurant sur la circulaire du Premier Ministre du 25 novembre 2020 ;

- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
  - cette partie permettra l'élaboration et la mise en œuvre concrètes des actions sur le territoire aux fins de réussir la transition écologique
  - l'élaboration de « fiche-action » sur chaque thématique afin de faciliter les prises de décision.
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée et en fonction des besoins les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

#### **ARTICLE 5 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE**

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

**Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE.** A cet effet, il missionne le sous-préfet de l'arrondissement de Louhans appuyé des services de la Délégation territoriale de l'ANCT de Saône-et-Loire au sein de la DDT de Saône-et-Loire.

Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat.

L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

La participation des 4 Communautés de Communes membres du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, du Conseil Départemental et du Conseil Régional est de nature à favoriser l'élaboration du CRTE et le déploiement territorialisé du plan de relance.

Le Comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par année. Les comités techniques se réuniront en fonction des besoins identifiés.

## Engagements de la Région Bourgogne Franche Comté

L'intervention de la Région s'inscrit :

- dans le cadre de son action pour la relance, et plus particulièrement de son Plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) qui mobilise 435 M€ pour 102 mesures phares, plan complémentaire au Plan de relance de l'Etat et aux actions mises en œuvre au plan européen (React-Eu),
- et dans le cadre de l'accord stratégique CPER 2021-2027 dont le volet territorial prévoit un engagement commun de 225M€ dont 120M€ pour la région.

Dans ce protocole de préfiguration, la Région s'engage, dès aujourd'hui, auprès des territoires qui souhaitent s'inscrire dans un CRTE avec l'Etat :

- à **identifier les opérations** soutenues via son plan d'accélération (PAIR) ou pas, étant **conformes aux objectifs de la relance**, notamment économique, et s'inscrivant dans les défis des transitions écologiques et énergétiques (liste en annexe : cf article 1)

La transition écologique et énergétique est au cœur de l'action régionale ; ces enjeux de transition sont encore plus prégnants depuis le début de la crise sanitaire et c'est donc à travers l'ensemble de ses domaines de compétences que la Région se mobilise pour contribuer à accélérer les mesures protectrices de l'environnement et des ressources, les démarches visant à économiser notre énergie, à développer les énergies vertes et à relocaliser une part de notre économie.

Le soutien régional restera, pour les opérations sans subventions encore allouées, sous réserve

- de l'instruction technique et de la conformité aux règlements régionaux et aux réglementations nationales ou européennes applicables,
  - et du vote par la Commission Permanente ou l'Assemblée Plénière.
- à **accompagner les territoires de projets** (à l'échelle des territoires avec qui elle a contractualisé à ce jour un contrat Cap Territoires ou un Contrat métropolitain) à l'actualisation ou la redéfinition d'un projet de territoire, par l'appui à la relecture de leurs orientations au regard du SRADDET, par un appui ciblé à l'ingénierie (selon les modalités de son règlement d'intervention dédié sur le soutien à l'ingénierie territoriale), ou la mobilisation d'outils d'aide à la réflexion de type Ici2050.

Conformément à la délibération de l'Assemblée plénière du 9 avril 2021, la Région a déterminé deux éléments essentiels qui pourraient constituer ses points d'appui de sa future intervention et qui devraient se retrouver dans les CRTE 22-27 :

- les projets de territoires déclinant des orientations stratégiques et opérationnelles et les priorités régionales issues du Sraddet (transitions, centralités et coopérations)
- une échelle de contractualisation s'appuyant sur des territoires de projets correspondants notamment à ceux porteurs de démarches de SCOT

Son engagement dans les futurs CRTE sera néanmoins défini par la nouvelle assemblée issue du scrutin de juin 2021 en fonction des orientations qu'elle retiendra.

## **ARTICLE 6 : CRÉATION D'UN COMITÉ DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU**

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes.

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires.



Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourrait être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

Le Conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne, association composée de 40 membres de droit (dont Bresse initiative, Office de Tourisme, Mission Mobilité, Ecomusée de la Bresse bourguignonne, CAPEN71, etc.) est l'instance tenant lieu de comité des partenaires. Sa composition, inscrite dans ses statuts associatifs modifiés en 2017, est la suivante :

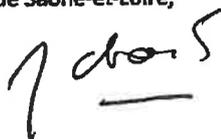
Milieux	Nombre maximum de membres
Economiques (institutionnels, organisations syndicales, industries, artisanat, commerces, services, agriculture et tourisme)	10
Sociaux	5
Culturels	5
Educatifs	5
Scientifiques	5
Environnementaux	5
Associatifs	5

#### ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Chaque projet ayant suscité le concours financier de l'État donnera lieu à la mention « France Relance » respectant la charte graphique nationale. Tous les supports de communication ou d'information autour des mesures et projets financés par le contrat de relance seront siglés via le logo ainsi que l'ensemble des panneaux de chantier. Les bâtiments qui bénéficieront des crédits France Relance et notamment de la DSIL exceptionnelle devront mettre une pancarte en 80 x 120 cm à la vue du public.

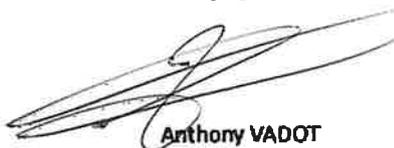
Fait à Mâcon, le... 1 SEP. 2021

Le préfet  
de Saône-et-Loire,



Julien CHARLES

Le président  
du Syndicat Mixte de la Bresse  
bourguignonne,



Anthony VADOT

La présidente du Conseil régional de  
Bourgogne-Franche-Comté,



Marie-Guite DUEFAY

## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 20 septembre 2021 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

### **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37 L'an deux mille vingt et un le vingt du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7 Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34 Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation : 10/09/2021 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, Mme BASSET Marie-Anne, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

#### **Délibération n°2021-035 : Election d'un nouveau membre socioprofessionnel au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne**

- *Vu la délibération du 8 mars 2010 portant sur la création de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu la délibération n°2020-037 élisant les membres socioprofessionnels du comité de direction de l'Office de Tourisme ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 6 septembre 2021 ;*

M. le Président rappelle que les membres du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, créé sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial, sont élus par le Comité syndical.

Le comité de direction est constitué de 19 membres : 10 délégués syndicaux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres socioprofessionnels, élus suite à appel à candidatures.

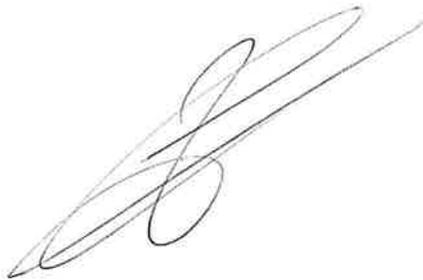
M. SERGE BELVISI n'étant plus gérant du Camping « Les 3 rivières » à LOUHANS-CHATEAURENAUD, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre socioprofessionnel.

Mme Marije IVANJINE (Camping Domaine de Louvarel à CHAMPAGNAT) a fait acte de candidature.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Mme Marije IVANJINE (Camping Domaine de Louvarel à CHAMPAGNAT) en tant que membre socioprofessionnel au comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... 23/09/2021  
et publié, affiché ou notifié le... 04/10/2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**  
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

A handwritten signature in black ink, similar in style to the one on the left, with multiple loops and a long horizontal stroke.

## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 20 septembre 2021 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

### **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37 L'an deux mille vingt et un le vingt du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7 Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34 Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation : 10/09/2021 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, Mme BASSET Marie-Anne, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

#### **Délibération n°2021-036 : Avenant à la convention avec l'association sportive laïque louhannaise dans le cadre de la 5e édition d'Arcad'elles**

- *Vu le contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne signé le 18 Juillet 2019 ;*
- *Vu la convention initiale de collaboration signée en 2018 avec l'association sportive laïque louhannaise ;*
- *Considérant que la lutte contre les cancers et la promotion du dépistage sont un des objectifs des fiches actions du CLS ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 6 septembre 2021 ;*

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en partenariat avec la Ville de Louhans Chateaurenaud organise une nouvelle fois le dimanche 3 octobre 2021, la course/marche « Arcad'Elles ». Les bénéficiaires de cette manifestation iront cette année encore à l'antenne locale de la Ligue contre le cancer.

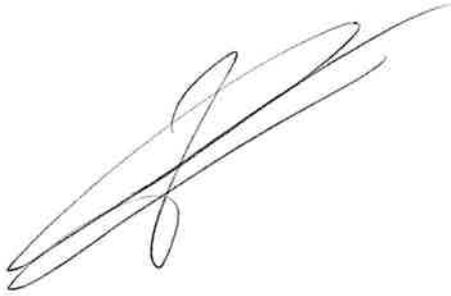
Pour organiser ces événements, une convention entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise a été signée en 2018. Cette association est le dépositaire de recettes liées aux différents sponsors et aux inscriptions par les participants et de régler les dépenses liées à l'organisation de ces manifestations (intervenants, speaker, sonorisation, dispositif de premiers secours, tee-shirts etc.).

Cette convention ne donne lieu à aucune transaction financière entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et l'association sportive laïque louhannaise mais permet de cadrer le rôle de chacun dans l'organisation de cet événement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Président à signer un avenant à cette convention de partenariat avec cette association pour la renouveler sur l'année 2021.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le .23/09/2021  
et publié, affiché ou notifié le...01/10/2021*



**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT



## **Avenant n° 3- Convention de collaboration entre le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne et l'Association Sportive Laïque Louhannaise dans le cadre du projet « Octobre Rose »**

Entre le **Syndicat Mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne**, ayant son siège social à MIFE 4 Promenade des Cordeliers 71500 Louhans, immatriculé représenté par Anthony VADOT son président  
d'une part,

Et l'**Association Sportive Laïque Louhannaise**, ayant son siège social à Louhans représentée par Jean-Paul Bréziat son président  
D'autre part,

### **Il est convenu ce qui suit :**

Le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne, porte un contrat local de santé sur son territoire.

Dans ce cadre, il a initié le projet **Octobre Rose**. Ce dernier consiste en une action de prévention santé autour du dépistage du cancer du sein. En effet, Octobre Rose est le mois de sensibilisation au dépistage organisé du cancer du sein.

Octobre Rose est une opportunité pour rappeler l'existence et l'importance du dépistage organisé.

Par conséquent, comme ses 4 dernières années, la cinquième édition de la course-marche « ARCAD'ELLES » aura lieu le **dimanche 3 octobre 2021**. Le parcours de 5 km environ traversera la ville de Louhans Châteaurenaud.

Afin de mener à bien cette action, le Syndicat mixte s'appuie sur l'Association Sportive Laïque Louhannaise pour encaisser les recettes (dons des sponsors et règlements des inscriptions) et régler les dépenses (factures pour la sonorisation, l'éducateur sportif, les tee-shirts etc.) liés à cet évènement.

C'est dans ce cadre qu'une convention de collaboration a été signée en juillet 2018 entre les parties. Cette convention a été renouvelée en 2019 et 2020.

### **Article 1 – OBJET**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention de collaboration pour l'année 2021.

### **Article 2 – ENTREE EN VIGUEUR**

L'avenant n°3 prend effet à compter du 1er janvier 2021 et est applicable jusqu'au 31 décembre 2021. Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

Le Président du Syndicat Mixte du  
Pays de la Bresse bourguignonne

Le Président de L'association Sportive  
Laïque Louhannaise

A. VADOT

JP.BREZIAT

## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 20 septembre 2021 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

L'an deux mille vingt et un le vingt du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 7

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 34

Date de la convocation : 10/09/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, Mme BASSET Marie-Anne, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

### **Délibération n°2021-037 : Décision modificative N°2 du Budget Principal**

- *Vu le budget principal approuvé le 1er février 2021 ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 6 septembre 2021 ;*

M. le Président explique qu'un mandat de 6 841€ a été émis le 31 décembre 2020 afin de rembourser partiellement la subvention perçue pour la perte de la taxe de séjour 2020, les recettes ayant été supérieures à l'année n-1.

Le mandat typé en charges constatées au lieu de mandat de rattachement, doit faire l'objet d'une contrepassation par l'émission d'un titre à l'article 773 et d'un nouveau mandatement à l'article 7489. Il est donc proposé d'inscrire les crédits suivants :

#### **FONCTIONNEMENT :**

##### **DEPENSES :**

Au chapitre 014 – atténuation de charges - article 7489 – Fonction 09 – Reversement et restitutions sur autres attributions et participations  
+ 6 841 euros

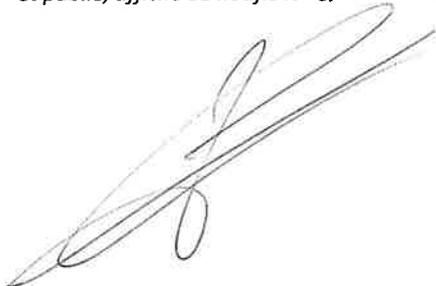
##### **RECETTES :**

Au chapitre 77 – Produits exceptionnels - Article 773 – Fonction 09 – Mandats annulés sur exercice antérieur :  
+ 6 841 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal comme détaillée ci-dessus.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 23/09/2021  
et publié, affiché ou notifié le 01/10/2021*



**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT



## Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

**SEANCE du 20 septembre 2021 – 17h30**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 27/37	L'an deux mille vingt et un le vingt du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 7	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 34	
<u>Date de la convocation</u> : 10/09/2021	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. BECHE André, Mme MATHY Paule, Mme BASSET Marie-Anne, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

### **Délibération n°2021-038 : Actualisation du tableau des effectifs**

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 établissant les modalités de mise en œuvre des lignes directrices de gestion ;*
- *Vu l'arrêté du Président du Syndicat mixte portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la valorisation et promotion des parcours professionnels du 27/07/2021 ;*
- *Vu la délibération n°2015-032 fixant le taux de promotion d'avancement de grade à 100% ;*
- *Vu le tableau des effectifs mis à jour par délibération n°2019-046 ;*
- *Vu l'avis favorable du Président du comité technique en date du 5/08/2021 pour la suppression de 2 emplois suite à avancement de grade ;*
- *Considérant les réunions de bureau du 18 janvier 2021 et du 6 septembre 2021 ;*

M. Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique également que les avancements de grade ne nécessitent plus l'avis de la CAP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et que la collectivité a établi à ce titre ses lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels afin de définir la politique d'avancement du Syndicat mixte pour 6 ans.

Avancement de grade :

En 2021, deux agents remplissent les conditions d'avancement du grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe vers rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe. Selon les critères définis par les lignes de gestion, il est proposé de procéder à l'avancement de grade de ces deux agents.

Ainsi, il convient de :

- créer deux emplois de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/11/2021 ;
- supprimer deux emplois de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/11/2021 ;

Nomination suite à concours :

Le service instructeur est composé de 5 agents instructeur issus de diverses collectivités ou de la fonction publique d'Etat. Les emplois créés issus des catégories d'origine des agents concernent 2 grades : adjoint administratif et rédacteur. Le niveau d'expertise demandé et la responsabilité inhérente à ce type de poste correspond plutôt à des emplois de catégorie B. Ainsi suite à la réussite au concours de rédacteur en 2019 d'un des agents, il est proposé de :

- créer un poste de rédacteur à compter de ce jour et publier la vacance de poste;
- procéder au recrutement sur ce poste ;
- supprimer un poste d'adjoint administratif à compter du 01/11/2021 ;

Le nouveau tableau des effectifs serait donc le suivant :

Cadres d'emplois	Emplois ouverts	Quotité de temps de travail	Effectifs	Libellé du poste
Attaché principal	1	1	1	Chargé de projet
Ingénieur principal	1	1	1	Chargé de mission SCoT
Ingénieur	1	1	0	Chargé de mission LEADER
Attaché	1	1	1	Chargé de mission santé
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0,7	1	Gestionnaire de dossier
<b>Sous total</b>	5		4	
<b>Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	2	1	2	<b>Instructeur ADS</b>
<b>Rédacteur</b>	1	1	1	<b>Instructeur ADS</b>
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	2	Instructeur ADS
<b>Sous total</b>	5		5	

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/11/2021. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces nouveaux emplois ont été inscrits au budget annexe, chapitre 012, article 64111.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le 23/09/2021  
et publié, affiché ou notifié le 01/10/2021



**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

